Saint Hilaire de Clisson
Flash N° 441 - Juin 2022

Synthèse du Conseil Municipal du 2 juin 2022

CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX, DE DROITS D'USAGE ET DE DROIT DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Département de la Loire Atlantique a attribué à la société Fibre 44 (dénommé l'occupant) une convention de délégation de service public d'une durée de 30 ans à compter du 07 juillet 2020, aux termes de laquelle Fibre 44 doit réaliser une partie du réseau d'initiative publique à très haut débit de la Loire Atlantique et exploiter l'ensemble du réseau déployé.

Dans ce cadre, Fibre 44 doit notamment procéder à l'installation, à l'exploitation et/ou la maintenance d'équipements ou de câbles de communications électroniques en fibre optique.

Afin d'établir et/ou exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit, la commune doit autoriser l'occupant à implanter et/ou entretenir les équipements inhérents.

Par conséquent, il est nécessaire de signer une convention entre la commune, propriétaire des emplacements où vont être installés les équipements, et Fibre 44. Cette convention définit l'ensemble des responsabilités des deux parties dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine privé communal.

Les emplacements nécessaires à l'installation et l'exploitation des équipements sont constitués d'une armoire de rue d'une superficie de 4m², d'une chambre de tirage et d'une tranchée avec fourreaux, et sont situés :

Adresse d'installation	Numéro de parcelle	Surface utilisée
8 route de Clisson	ZL 295	4 m²

*Retrouver l'intégralité du Procès-Verbal du Conseil Municipal, et ceux depuis juillet 2021 sur le site internet de la commune http://**www.sainthilairedeclisson.fr***

rubriques : « ma commune » - « extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal »

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 juillet 2022

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Entre le 4 juillet et le 31 aout 2022 inclus

L'accueil de la mairie sera ouvert le matin du mardi au vendredi de 9h à 12h30.

Les services techniques et l'accueil de la mairie seront fermés tous les samedis durant cette période.

Vous avez toujours la possibilité d'envoyer un mail sur : accueil@mairieshdc44.fr

Nous vous remercions de bien vouloir anticiper vos démarches.

Adresse : Mairie
1 place de l'église
44190 Saint Hilaire de Clisson

Contact : Tél. : 02.40.36.07.79
Mail : accueil@mairieshdc44.fr
Site internet : www.sainthilairedeclisson.fr

Horaires d'ouverture au public jusqu'au 02/07/22
- mardi et vendredi : 9h- 12h30 / 14h - 17h
- mercredi et jeudi : 9h - 12h30 // samedi : 9h - 12h

Informations Pêle-Mêle :

Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) :

Un Défibrillateur est à disposition à l'extérieur de la Salle de Sport de la Noue, accessible à tous ; il s'agit d'un dispositif médical à utiliser en cas d'arrêt cardiaque. Il sert à stopper une activité anarchique du cœur grâce à une forte décharge de courant électrique.
En France, le taux de survie à un arrêt cardiaque est de 7.7% contre 35.9%* si les gestes de premier secours sont appliqués dans les 1ères minutes (massage cardiaque et choc délivré).
*selon source : www.circodef.org
Pour réagir si vous êtes témoin d'un malaise cardiaque :
1- **appelez immédiatement les secours** : 15 (SAMU), 18 (Pompiers), ou 112 (N° urgence Européen)
2- **Effectuez un massage cardiaque** (massez vite et fort au milieu de la poitrine)
3- **Défibrillez en utilisant un DAE et en suivant les instructions** (alternez massage et défibrillation) jusqu'à l'arrivée des secours.

Compost au restaurant scolaire :

Dans le Flash précédent, nous avons évoqué la présence d'un composteur situé derrière le restaurant scolaire : nous vous remercions de ne pas y déposer d'ordure ménagères mais uniquement des déchets COMPOSTABLES pour permettre une décomposition normale des aliments déposés.

Incivilité, déjections canines :

Vous aimez votre chien, et vous aimez votre Commune ?
Veuillez ramasser les crottes de votre chien afin de ne pas gêner les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté !

Rappel inscription
à l'École Simone Veil et au restaurant scolaire :

si vous n'avez pas encore reçu de mail pour vous réinscrire, vous pouvez venir retirer un dossier en mairie ou le télécharger sur le site internet de la commune : rubrique : « accueil » - «vivre et grandir » « grandir à St Hilaire de Clisson » « Ecole maternelle et primaire »

Merci de le déposer en mairie

Informations Associatives

AVF CLISSON propose
des **COURS D'ESPAGNOL** sur la Commune,
depuis le mois d'octobre 2021,

Reprise des cours **à partir de septembre 2022**,
les lundis de 18h à 19h, salle de l'Ancienne Mairie.

Niveau « Collège-Lycée » / inscription 30€ l'année.

Pour toute demande de renseignement et d'inscription, veuillez **contacter le professeur madame Duval-Eliche au 07.88.48.37.76**

Pensez à consulter le site internet de la commune dans lequel vous retrouvez **les manifestations des associations en rubriques « AGENDA » ou « ACTUALITÉS »** :

http://www.sainthilairedeclisson.fr

ATELIERS THÉÂTRE POUR ENFANTS

Les Hil'Harengs fumés, troupe théâtrale de **Saint Hilaire de Clisson**, organise pour la troisième année des **cours de théâtre à destination des enfants**:

- **à partir de mi septembre**
- **le samedi matin entre 1h00 et 1h30 selon l'âge**
- **Coût entre 75 et 100 € selon le groupe**
- **encadrés par un professionnel de l'association Terrain Vague de Montaigu.**
- **clôturés en Avril par un spectacle à la Noue**
- **les premiers inscrits sont prioritaires**

Notre adresse mail:

hil.harengs.fumes@gmail.com .

Vous pouvez également échanger avec nous au 06 74 00 39 55.

Les Hil' Harengs fumés

Le FCSSM recrute !

Nous recherchons un/une volontaire en service civique à partir de septembre 2022.

Les missions proposées :

- Soutenir les éducateurs à la formation de nos jeunes licencié(es) (U6 à U13)
- Accompagner les éducateurs dans la préparation des matchs (U6 à U13)
- Préparer des animations autour du Projet Educatif Fédéral (U6 à U13)
- Animation du site internet et des réseaux sociaux

Les missions sont évolutives et seront discutées avec le/la candidat(e) auparavant.

Durée : 9 mois
Temps : 24h à 30h/semaine
Rémunération : 750€/mois
Etre âgé(e) de 18 à 25 ans
Idéalement avoir son propre véhicule

Contact pour toute demande de renseignement : Matthieu Hervouët
06.29.50.01.48
matthieuhervouet@gmail.com

Sportivement

Informations par le Département

Consultation citoyenne

Concevoir ensemble la politique de l'âge de demain

Maintenir le lien social : qu'attendent les personnes âgées et leurs familles ? Atelier mercredi 21 septembre de 14h30 à 16h30 à Clisson

Le Département de Loire-Atlantique renouvelle l'*Engagement départemental Agir pour bien vieillir* qui arrive à échéance en 2022. À la suite du bilan des orientations actuelles, des temps d'échange auprès des citoyen.nes sont organisés afin d'enrichir le futur engagement sur la question du lien social et de l'isolement des personnes âgées.

Pour cela, le Département s'adresse aux personnes de 50 ans et plus et/ou qui accompagnent des personnes âgées afin de leur permettre d'exprimer directement leurs besoins et attentes ainsi que de proposer leurs idées pour maintenir et favoriser le lien social tout au long de la vie.

Vous habitez en Loire-Atlantique et vous avez 50 ans et plus ou accompagnez une personne âgée : inscrivez-vous **à l'atelier collaboratif du mercredi 21 septembre 2022 de 14h30 à 16h30 sur le Vignoble** au 2 cours des marches de Bretagne à Clisson (salle 101) en nous contactant par téléphone au 06 13 82 11 42 ou à l'adresse suivante : sophiehuynh@kpmg.fr en précisant les informations suivantes :

1. Votre commune
2. Votre tranche d'âge : 40/49 ans ; 50/59 ans ; 60/69 ans ; 70/79 ans ; 80/89 ans ; plus de 90 ans
3. Si vous accompagnez ou non une personne de 60 ans et plus

Rappel : inscription obligatoire et places limitées.

Dispositif de prise en charge "MonPsy" : retrouvez toutes les informations sur Internet

Mis à jour le mardi 24 mai 2022

Accessible depuis le 5 avril, le dispositif "MonPsy" concerne toute la population dès l'âge de 3 ans. Sur orientation d'un médecin, chacun peut, en fonction de ses besoins, bénéficier d'un accompagnement psychologique.

- © DR - Ministère de la santé et des solidarités

Suite notamment à la crise sanitaire et face aux besoins croissants de la population d'un accompagnement psychologique, le dispositif "MonPsy" permet à chacun depuis le 5 avril, et dès l'âge de 3 ans, de bénéficier d'un accompagnement psychologique par un psychologue partenaire.

L'objectif de cette nouvelle mesure est d'améliorer l'accès à un accompagnement psychologique, particulièrement pour les personnes pour lesquelles le coût des séances est un frein. Le remboursement des séances de ce dispositif pérenne est assuré par l'Assurance Maladie avec la participation des organismes complémentaires.

En tant que dispositif de premier recours, "MonPsy" a également pour objectif d'alléger la charge de travail des médecins généralistes, très souvent en première ligne, mais qui n'ont pas toujours le temps suffisant pour prendre en charge la souffrance psychologique et dont ce n'est pas le cœur de métier. Par ailleurs, ce dispositif a pour but la diminution des délais d'attente en centres médico-psychologiques et il permet l'unification des dispositifs expérimentaux et d'urgence, pour une meilleure lisibilité de l'offre sur les territoires.

Bienvenue aux nouveaux petits Hilairois

liste non exhaustive - publiée en accord avec les familles

Alice PINEAU née le 24 mai

Alina SAUVERVALD née le 26 mai